COMMUNE DE DEVESSET

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 26 Mai 2020 à 18h

Présents: MM. ABEL Jean-Paul, BEL Hervé, DEGACHE Frédéric, HERITIER Ludovic, MOUNARD Philippe, ROCHE Etienne, VALLA Maurice, Mmes CHALEAS Isabelle, FLOURY Chrystelle, KORNIG Aurélie, VEDOVINI Sophie

Secrétaire de séance : M. DEGACHE Frédéric

1- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne M. DEGACHE Frédéric, conseiller le plus jeune, pour exercer la fonction de secrétaire au cours de cette séance.

2- Election du Maire

A l'appel des candidatures, Monsieur ROCHE Etienne s'est déclaré candidat ; il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins :

bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11

majorité absolue : 6

Ont obtenu:

Monsieur ROCHE Etienne

: 11

Monsieur ROCHE Etienne ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et préside la suite de la séance.

3- Création des postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois postes d'adjoints. Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'adjoints à l'unanimité.

4- Election du premier adjoint

A l'appel des candidatures, Monsieur VALLA Maurice s'est déclaré candidat ; il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 1
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 6

Ont obtenu:

Monsieur VALLA Maurice

: 10

Monsieur VALLA Maurice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

5- Election du deuxième adjoint

A l'appel des candidatures, Madame VEDOVINI Sophie et Monsieur MOUNARD Philippe se sont déclarés candidats ; il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

A obtenu:

Madame VEDOVINI Sophie : 5 Monsieur MOUNARD Philippe : 6

Monsieur MOUNARD Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

6- Désignation des délégués communautaires

Les délégués à la Communauté de Communes Val'Eyrieux sont désignés dans l'ordre du tableau. Dans les communes de moins de 1000 habitants, il faut désigner un délégué et un suppléant.

Le conseiller communautaire titulaire est le maire, M. Roche et le suppléant est le premier adjoint, M. Valla.

7- Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du montant de 3000 € HT;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15



